



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/866  
10 mars 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
Point 60 de l'ordre du jour

JN/74/100/10

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES  
REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Rapport spécial du Groupe de travail chargé d'étudier le financement  
de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les  
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapporteur : M. Ole Peter KOLBY (Norvège)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	2
II. ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL .....	4 - 7	2
III. SITUATION FINANCIERE DE L'UNRWA .....	8 - 18	3
IV. EXAMEN DES OPTIONS POSSIBLES .....	19 - 25	7
V. RECOMMANDATIONS .....	26	10

ANNEXE

ETAT DES RECETTES DE L'UNRWA, 1975-1982

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 36/146 E, adoptée à la 100ème séance plénière, le 16 décembre 1981, l'Assemblée générale a demandé au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, en vue du financement de l'UNRWA pendant une nouvelle période d'un an.

2. A la même séance, l'Assemblée générale a aussi adopté la décision 36/431, par laquelle elle décidait de maintenir sa trente-sixième session ouverte jusqu'à ce que le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA ait soumis ses propositions, au plus tard à la fin de janvier 1982, sur les moyens de couvrir le déficit du budget de l'Office pour 1982.

3. Au terme de la neuvième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, le 5 février 1982, le Président de l'Assemblée a annoncé qu'à l'issue de consultations avec le Président du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, il apparaissait que le moment le plus opportun pour reprendre la trente-sixième session serait le mardi après-midi 16 mars 1982; l'Assemblée commencerait alors ses travaux par l'examen du rapport du Groupe de travail (voir A/ES-9/PV.12, p. 108).

## II. ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL

4. Conformément au vœu exprimé par l'Assemblée générale dans sa décision 36/431, le Groupe a tenu une série de huit séances entre le 20 janvier et le 10 mars 1982, au cours desquelles il a adopté le présent rapport spécial à l'Assemblée.

5. A sa 71ème séance, le 20 janvier, le Groupe de travail a reçu du Directeur du Bureau de liaison de l'UNRWA à New York des renseignements sur la situation financière de l'Office au 18 janvier 1982 et son budget de fonctionnement pour l'année. Après cette communication et aux séances suivantes, les membres du Groupe de travail ont demandé nombre de précisions sur les chiffres et les estimations budgétaires qui leur avaient été fournis.

6. Etant donné la complexité du problème examiné, il a été convenu que le Président du Groupe de travail consulterait le Président de l'Assemblée générale au sujet de la possibilité de reculer la date limite pour la soumission du rapport du Groupe. A sa 73ème séance, le 27 janvier, après avoir entendu un rapport du Président au sujet de ses entretiens avec le Président de l'Assemblée, le Groupe de travail est convenu de demander à son Président d'adresser une lettre au Président de l'Assemblée générale l'informant que le Groupe avait décidé de soumettre un rapport à celle-ci pour le 15 mars, au plus tard.

7. Au cours de ses discussions, de sa 72ème à sa 77ème séance, le Groupe de travail a étudié diverses propositions et suggestions concernant les moyens de combler le déficit budgétaire de l'UNRWA pour 1982 qui pourraient être recommandés à l'Assemblée générale.

/...

### III. SITUATION FINANCIERE DE L'UNRWA

8. Le projet de budget de l'Office pour 1982, tel qu'il a été présenté par le Commissaire général dans son rapport annuel pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1980 au 30 juin 1981 1/, prévoyait des dépenses de 265,6 millions de dollars. A cette époque, le Commissaire général estimait que les recettes se monteraient à 185,3 millions de dollars, ce qui laissait un déficit estimatif de 80,3 millions. Les chiffres comparables pour 1981 faisaient apparaître des dépenses de 230,9 millions de dollars, ce qui représentait pour 1982 un accroissement de 34,7 millions, soit environ 15 p. 100; en fait, si l'on compare les dépenses projetées pour 1982 avec les estimations les plus récentes des dépenses effectives de 1981 (197 millions de dollars), établies par le Commissaire général, cet accroissement serait de 68,6 millions de dollars, soit à peu près 35 p. 100. En réalité, les dépenses effectives étaient déterminées par le niveau des recettes qui, depuis 1975, était constamment inférieur au niveau projeté des dépenses. On avait comblé l'écart en réduisant les services, en renonçant à des dépenses de réparation et de remplacement et en retenant des paiements discrétionnaires dus au personnel. En 1981, par exemple, des postes budgétaires de cette nature représentant 40 millions de dollars environ avaient été éliminés afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.

9. Depuis la présentation du projet de budget pour 1982, les prévisions de dépenses et de recettes avaient été révisées. L'examen normal du budget avait été effectué en novembre-décembre 1981 afin de vérifier la nécessité de son inclusion pour chaque poste de dépenses et d'arriver aux chiffres les plus exacts au regard des dernières données disponibles. A la suite de cet examen, les dépenses estimatives avaient été réduites de 15,3 millions, c'est-à-dire ramenées à 250,3 millions de dollars. D'autre part, à la suite des annonces faites à la Conférence pour les annonces de contributions tenue le 19 novembre 1981 et depuis, et compte tenu des autres contributions qui pourraient raisonnablement être escomptées, les prévisions de recettes avaient été portées à 186,6 millions de dollars. Le déficit estimé se trouvait ainsi ramené de 80,3 à 63,7 millions de dollars. En outre, comme on le verra plus loin (voir par. 13), le Commissaire général a informé le Groupe de travail qu'il affecterait au déficit 13 millions de dollars disponibles sur le solde en espèces reporté à la fin de 1981, ramenant ainsi le déficit de trésorerie à 50,7 millions de dollars. Avec ce montant, le Commissaire général a expliqué, comme on le verra plus loin, qu'un minimum de 20,1 millions de dollars de recettes supplémentaires lui permettrait de continuer à faire fonctionner le système scolaire dans toutes les zones jusqu'à la fin de 1982.

10. Suivant la pratique habituelle, le Commissaire général a identifié un certain nombre de postes du budget dont le montant global est égal au total du déficit au titre desquels il n'autorisera de dépenses que lorsque le financement nécessaire sera assuré.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 13 (A/36/13).

11. La liste des postes qui ne sont pas encore financés est la suivante :

<u>Postes de dépense</u>	<u>Millions de dollars</u> <u>des Etats-Unis</u>
A. Poursuite du programme scolaire dans toutes les zones jusqu'à la fin de 1982 (après l'affectation de 13 millions de dollars provenant du solde en espèces de 1981) .....	20,1
B. Provision pour augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel en Jordanie ...	20,8
C. Entretien courant (dont 0,4 million pour les écoles .....	0,6
D. Aide aux réfugiés particulièrement nécessiteux ...	0,5
E. Dépenses communes diverses .....	0,1
F. Dépenses non renouvelables (essentiellement réparations aux locaux et remplacement de matériel) relatives aux services suivants :	
Enseignements général .....	5,7
Formation professionnelle et technique ...	0,6
Services médicaux .....	0,3
Assainissement du milieu .....	0,5
Rations de base .....	0,2
Abris .....	0,5
Approvisionnement et transport .....	0,6
Autres services intérieurs .....	0,2
	<u>8,6</u>
	50,7

12. Le Groupe de travail a été informé que, lorsque de nouvelles ressources seraient disponibles, le Commissaire général accorderait la plus haute priorité au maintien du système d'éducation. Viendraient en second lieu les postes de dépense figurant sous la rubrique F (Réparation des locaux et remplacement de matériel). Il établirait, en consultation avec ses principaux assistants, le rang de priorité relatif aux différents postes de la rubrique F et celui qu'il convenait d'attribuer aux autres rubriques.

/...

13. Compte tenu de ces priorités, le Commissaire général consacrait toutes les ressources dont il disposait au maintien du programme scolaire. D'ores et déjà, plutôt que de commencer à fermer les établissements qui se trouvaient en Jordanie et en République arabe syrienne, afin que les écoles des territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, ainsi que du Liban puissent rester ouvertes jusqu'à la fin de l'année, il avait décidé d'utiliser les fonds existants pour faire fonctionner les écoles de toutes les zones jusqu'en mai/juin 1982. En outre, il a informé le Groupe de travail qu'il avait autorisé un prélèvement de 13 millions de dollars sur le solde en espèces reporté à la fin de 1981, afin de faire face aux dépenses qu'il faudrait engager pour assurer le fonctionnement du système d'éducation dans toutes les zones jusqu'à la fin de 1982 et qui s'élèveraient à 33,1 millions de dollars. De la sorte, il ne manquerait plus que 20,1 millions de dollars pour faire face aux dépenses renouvelables du programme d'éducation.

14. Pour ce qui était de la réparation des locaux et du remplacement de matériel, poste auquel le Commissaire général attribuait le deuxième rang de priorité, le Groupe de travail a été informé que, faute de fonds, on avait ces dernières années, remis à plus tard les dépenses à engager. Cependant, les locaux et le matériel s'étaient à ce point dégradés qu'on ne saurait raisonnablement tarder davantage.

15. Il a aussi été dit au sujet de la rubrique B : Provision pour augmentation de l'indemnité de cherté de vie versée au personnel local en Jordanie, que le Commissaire général avait la latitude, en cas de manque de fonds, de ne pas autoriser cette dépense. La constitution de cette provision qui s'élèverait à 20,8 millions de dollars, découlait d'un accord conclu avec le personnel et qui, jusqu'à une date récente, s'appliquait aux fonctionnaires locaux de toutes les zones, mais qui avait été remplacé par un nouvel accord s'appliquant au personnel de toutes les zones d'activité, à l'exception de la Jordanie. Aux termes du nouvel accord, le personnel et l'administration étaient tenus d'accepter un système de rémunération basé sur des enquêtes effectuées par la Commission de la fonction publique internationale. Seul le personnel de Jordanie n'avait pas encore opté pour ledit système et continuerait donc d'être rémunéré sur la base de l'ancien accord qui prévoyait, en principe, le versement d'indemnités de cherté de vie, basées sur le mouvement de l'indice des prix à la consommation. Toutefois, l'exécution de cette disposition était subordonnée à l'existence de ressources suffisantes. Le Commissaire général devrait donc prévoir des fonds d'un montant correspondant aux sommes dues au personnel de Jordanie, en vertu de l'accord, encore qu'il ne fût pas tenu de verser ces indemnités si les recettes de l'Office étaient suffisantes. Toutefois, si tous les fonctionnaires travaillant en Jordanie, ou certains d'entre eux, optaient pour le nouveau système, il en résulterait un accroissement obligatoire des dépenses qui, en 1982, pourrait s'élever à plusieurs millions de dollars.

16. Le Commissaire général avait donc besoin au strict minimum de 20,1 millions de dollars de ressources supplémentaires pour continuer à faire fonctionner le système scolaire dans toutes les zones d'activité jusqu'à la fin de 1982, de 8,6 millions de dollars de plus pour arrêter la dégradation des locaux et du matériel de l'Office et, éventuellement de plusieurs millions de dollars pour faire face aux augmentations de traitement du personnel de Jordanie.

/...

17. Le Groupe de travail a également été informé que la nécessité d'obtenir un supplément de financement était d'une urgence extrême. Sur la base de ses ressources actuelles, l'Office ne pouvait assurer le fonctionnement du programme scolaire que jusqu'en mai/juin 1982. Le Commissaire général a fait savoir au Groupe de travail qu'à moins d'être assuré de pouvoir compter sur 20 millions de dollars de plus avant la fin d'avril 1982 au plus tard, l'Office serait contraint d'envoyer des avis de licenciement à quelque 10 000 enseignants avant de fermer ses 643 écoles assurant l'éducation de 340 000 enfants de réfugiés. Le Commissaire général était très préoccupé par le risque que ses propres efforts et ceux déployés par ailleurs en vue d'obtenir des fonds supplémentaires n'aboutissent pas dans les délais voulus, qui étaient fort courts.

18. A cet égard, l'attention du Groupe de travail a été appelée sur le fait que l'Office serait tenu de payer des indemnités de cessation de service au personnel local au cas où il devrait fermer les écoles ainsi que sur les conséquences de cette obligation du point de vue financier. Il a été indiqué qu'en planifiant les dépenses pour 1982 et en l'absence d'un financement suffisant pour le maintien des écoles pendant toute l'année dans tous les secteurs, l'Office avait dû réserver une somme de 34 millions de dollars environ pour le paiement des indemnités au personnel local. Si ces fonds pouvaient être débloqués, ils pourraient servir à maintenir les écoles ouvertes pendant quatre mois de plus. Cela permettrait à tous les intéressés de disposer d'un peu plus de temps pour obtenir les fonds supplémentaires nécessaires. Le Commissaire général avait exposé ce problème dans son rapport annuel 2/ et, dans sa déclaration à la Commission politique spéciale, le 2 novembre 1981 (A/SPC/36/SR.21, par. 7), il avait évoqué la possibilité que l'Assemblée générale intervienne pour aider à régler cette question.

---

2/ Ibid., par. 238.

#### IV. EXAMEN DES OPTIONS POSSIBLES

19. Le Groupe de travail a examiné diverses propositions et suggestions qui pourraient être recommandées à l'Assemblée générale en vue de combler le déficit budgétaire de l'Office en 1982. On a souligné que le déficit pourrait être comblé ou réduit soit par réduction des dépenses de l'Office, soit par augmentation des recettes, soit par l'une et l'autre à la fois.

20. Lors de l'examen consacré aux possibilités de compression des dépenses de l'Office, il a été fait mention des efforts que le Commissaire général et son personnel n'avaient cessé de déployer pour alléger et rationaliser les activités de l'Office. Mais vu l'ampleur du déficit, il fallait, a-t-on souligné, faire encore de nouveaux efforts dans ce sens. Le Groupe n'a pas jugé de son ressort d'examiner des recommandations concrètes touchant les mesures à prendre, car cela relevait du Commissaire général. Il serait utile, a-t-on fait observer, de procéder à un examen d'ensemble de l'organisation, du budget et des activités de l'Office, examen qui pourrait être effectué par le Corps commun d'inspection en vue d'aider l'Office à utiliser le plus efficacement possible ses ressources limitées.

21. Au cours de l'examen des moyens d'accroître les recettes de l'Office, on a fait observer que le financement de celui-ci avait toujours été fondé sur les contributions volontaires. On a souligné que le système du financement volontaire semblait le plus conforme aux vœux de la communauté internationale, y compris les principaux contributeurs. Il s'agissait donc de chercher à obtenir des contributions volontaires supplémentaires. On a fait observer qu'il importait d'urgence d'élargir le groupe de pays qui participaient au financement de l'UNRWA. On trouvera en annexe un tableau indiquant les contributions versées entre 1975 et 1982. On a aussi souligné que plusieurs pays qui faisaient actuellement des contributions relativement modestes devraient être en mesure de les accroître sensiblement. Le support généreux que n'avaient cessé d'apporter les gouvernements donateurs traditionnels était aussi très important. Le Groupe de travail a examiné la suggestion tendant à ce que les gouvernements intéressés concluent un accord officieux sur la façon de se répartir raisonnablement les dépenses de l'UNRWA. Au cours du débat, on a fait observer que cette suggestion soulevait un certain nombre de questions délicates, notamment celle de savoir quels gouvernements devraient participer et comment une telle formule pourrait se concilier avec un système de financement volontaire.

22. Le Groupe de travail a discuté de la composition des contributions faites à l'Office. Il a noté que celui-ci recevait des contributions généreuses en denrées alimentaires. En même temps, il a reconnu que l'Office avait surtout besoin, et de toute urgence, de liquidités pour le programme d'enseignement. A moins qu'il ne puisse disposer d'un supplément de 20,1 millions de dollars pour 1982, le Commissaire général considérait qu'il serait impossible d'éviter la fermeture de certaines des écoles de l'UNRWA, sinon de toutes. Si les gouvernements ou organisations qui apportaient des contributions en nature acceptaient de les remplacer par des versements en espèces, ou de permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces, celui-ci pourrait affecter des fonds supplémentaires à l'objectif prioritaire qui était de maintenir les écoles ouvertes. Il a été convenu que l'Assemblée générale pourrait faire une recommandation dans ce sens aux gouvernements et organisations intéressés.

23. Le Groupe de travail a également examiné diverses propositions visant à assurer un appui financier à l'Office dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Il avait été proposé par exemple d'inscrire certains éléments des dépenses de l'Office, par exemple les "dépenses communes" au budget ordinaire de l'Organisation, ou encore de financer sur celui-ci le déficit de l'Office pour 1982. Au cours des débats, on a fait observer que ces propositions étaient contraires au principe du financement volontaire qui constituait la base des divers programmes d'assistance des organismes des Nations Unies. On a aussi souligné que les contributions volontaires annoncées à l'Office l'avaient été sur la base du système actuel de financement volontaire. Si l'on tentait d'inscrire le déficit budgétaire de l'UNRWA au budget ordinaire de l'Organisation, ces contributions volontaires pourraient fort bien se réduire sensiblement ou même se tarir complètement, ce qui accroîtrait considérablement le volume du déficit budgétaire. Pour cette raison, il était impossible de prévoir quelle serait l'importance du déficit budgétaire et par conséquent la part à mettre en recouvrement auprès des Etats Membres. Théoriquement, le montant total pourrait égaler le budget total de l'Office (c'est-à-dire plus de 200 millions de dollars). L'attention a été appelée sur l'importance de pareilles sommes au regard du montant du budget ordinaire des Nations Unies. Inscrire à celui-ci un montant aussi considérable imposerait une lourde charge financière à l'Organisation, ainsi qu'à ses membres, dont beaucoup étaient des pays en développement qui connaissaient actuellement de graves difficultés financières. Un problème analogue risquait de se poser si l'on inscrivait divers éléments des dépenses de l'Office au budget ordinaire de l'Organisation, à supposer que les gouvernements donateurs soient alors amenés à réduire ou à supprimer leurs contributions volontaires. En outre, si les pays ne payaient pas tous leur quote-part, il en résulterait une situation financière grave pour l'Organisation elle-même.

24. Le Groupe de travail a considéré attentivement une suggestion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre en charge le paiement des indemnités de cessation de service au personnel de l'Office. Les obligations de l'UNRWA envers 17 000 agents, à ce titre, seraient de 55 millions en février 1982. Si les enseignants, qui représentaient à eux seuls 10 000 agents environ, cessaient leurs services, l'obligation serait de 34 millions de dollars. Etant donné que l'UNRWA n'avait pas de fonds suffisants pour maintenir les écoles ouvertes au-delà de la présente année scolaire, il devrait réserver des fonds pour faire face à ces engagements. En revanche, si cette responsabilité était assumée par l'Organisation dans le cadre de son budget ordinaire, l'Office pourrait conserver les écoles ouvertes quatre mois de plus. On a fait observer que, pour l'Organisation des Nations Unies, cette proposition n'exigerait pas un accroissement du budget, mais seulement l'inscription d'un passif éventuel dans les comptes de l'Organisation. Mais il a aussi été noté, au cours du débat, que la proposition représentait un risque financier pour l'Organisation puisqu'il était possible qu'elle ait à s'acquitter de cette obligation. On a aussi fait valoir que la proposition n'offrait pas une solution durable aux problèmes financiers de l'Office, et qu'en outre, elle créerait un précédent pour ce qui était d'imputer au budget ordinaire de l'Organisation un surcroît de dépenses au titre d'activités qui étaient jusqu'alors financées volontairement, ce qui entraînerait des problèmes analogues à ceux qui sont décrits au paragraphe 23. Il a par ailleurs été suggéré que les enseignants renoncent volontairement à leur droit à des indemnités de cessation de service pour



le restant de l'année 1982; cela permettrait de libérer des fonds - tenus en réserve pour le paiement de ces indemnités - et de les utiliser pour assurer le fonctionnement des écoles, donnant ainsi au Commissaire général davantage de temps pour se procurer des ressources supplémentaires en vue de tenir les écoles ouvertes jusqu'à la fin de 1982. Cette suggestion a suscité certaines réserves, toutefois, en raison des difficultés d'application qu'elle pourrait poser. On a d'autre part souligné qu'aucun élément du présent rapport ne devait être interprété comme recommandant implicitement à l'Assemblée générale soit la cessation soit la réduction des services de l'Office, tout en reconnaissant que le Commissaire général aurait à arrêter des priorités en fonction des fonds disponibles.

25. Le Groupe de travail a également examiné la proposition de création d'un fonds destiné à recevoir les revenus provenant des biens arabes en Israël, contenue dans la résolution 36/146 C de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1981. On a fait valoir que l'application de cette proposition pourrait réduire le déficit financier de l'Office. On a noté que le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée à sa trente-septième session pourrait faciliter l'examen de cette question, étant donné que les renseignements disponibles ne permettaient pas encore au Groupe d'établir l'effet que cette résolution aurait sur l'UNRWA.

## V. RECOMMANDATIONS

26. Au terme de ses délibérations, le Groupe de travail propose les recommandations suivantes pour examen et éventuellement pour adoption par l'Assemblée générale :

1. L'Assemblée générale devrait inviter le Commissaire général à continuer de s'efforcer de faire le meilleur usage possible des ressources de l'UNRWA et devrait demander au Corps commun d'inspection de procéder à un examen complet de l'organisation de l'Office, de son budget et de son fonctionnement, afin d'aider le Commissaire général à faire l'usage le plus efficace et le plus économique possible des fonds limités dont dispose l'UNRWA.

2. L'Assemblée générale devrait lancer un appel :

a) Aux gouvernements qui n'ont pas encore contribué à l'Office, pour les inviter à commencer de contribuer;

b) Aux gouvernements qui n'ont jusqu'ici fait que des contributions relativement modestes afin qu'ils contribuent plus généreusement;

c) Aux gouvernements qui, pour des raisons particulières, se trouvent en mesure de le faire, pour qu'ils accroissent leur contribution;

d) Aux gouvernements qui, dans le passé, ont contribué généreusement pour qu'ils continuent de faire des contributions généreuses et s'efforcent chaque fois que possible de les augmenter encore.

3. L'Assemblée générale devrait inviter les gouvernements et organisations qui font des contributions en nature soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces.

## ANNEXE

Etat des recettes de l'UNRWA, 1975-1982  
(Milliers de dollars des Etats-Unis)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
<u>I. Contributions des gouvernements des Etats Membres et des Etats non membres ayant une mission d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies et autres contributions</u>								
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne, République fédérale d'	3 304	3 317	3 324	5 057	5 624	5 877	5 913	6 071
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	11 200	11 200	3 341	6 300	3 500	5 000	6 200	1 200
Argentine	5	5	5	5	5	5	10	10
Australie	341	369	419	490	474	466	572	1 002
Autriche	70	70	107	107	132	132	197	132
Bahamas	-	-	-	-	-	1	-	1
Bahreïn	20	15	15	15	15	15	15	15
Bangladesh	-	-	-	-	-	-	-	-
Barbade	-	-	-	-	1	1	1	-
Belgique	771	996	1 129	1 028	1 774	1 933	1 955	1 864
Belize	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénin	-	-	1	-	-	1	-	-
Bhoutan	-	-	-	-	-	-	-	-
Birmanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	-	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	10	10	10	10	10	10	10	10
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE (suite)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
Burundi	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	3 121	3 646	3 689	4 520	4 607	4 807	6 147	6 800
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	2	2	2	2	3	3	4	4
Chine	-	-	-	-	-	-	50	50
Chypre	1	1	1	1	1	3	2	1
Colombie	-	-	-	-	-	-	-	-
Communauté économique européenne	13 771	14 320	16 366	15 290	20 454	33 373	36 529	33 955
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	1 186	1 567	1 795	1 726	2 094	2 187	2 870	2 837
Djibouti	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	8	-	4	9	4	9	9	7
El Salvador	-	-	-	-	-	-	-	-
Emirats arabes unis	2 275	270	270	270	-	670 <sup>d/</sup>	800	800
Equateur	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	1 000	1 000	994	50	-	1 000	1 000	1 000
Etats-Unis d'Amérique	42 055	44 700	48 700	51 500	52 000	55 200	62 000	67 000
Ethiopie	-	-	-	-	3	-	-	-
Fidji	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	293	298	251	250	313	275	378	312
France	1 295	1 568	1 324	1 385	1 728	1 966	1 848	2 108
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-

...

ANNEXE (suite)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
Gambie	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaza (autorités de)	89	75	68	41	101	100	98	103
Ghana	5	5	5	5	5	5	5	5
Grèce	17	26	30	30	19	37	35	40
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute-Volta	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	13	13	13	12	19	19	18	22
Indonésie	6	6	6	6	6	6	8	8
Iran	18	30	30	30	-	-	30 <sup>c/</sup>	30
Iraq	-	122	122	122	122	5 122	3 500	500
Irlande	81	89	109	139	227	157	280	131
Islande	13	13	14	15	18	18	18	18
Israël	777	896	707	898	777	451	547	547
Italie	148	200	253	241	-	773	853	841
Jamahiriya arabe libyenne	602	600	1 000	1 000	4 000	1 250	4 250	1 250
Jamaïque	6	3	3	3	3	3	3	3
Japon	5 000	5 500	5 975	6 500	7 000	9 633	10 629	11 953
Jordanie	264	252	261	259	268	355	768	768
Kampuchea démocratique	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-	-	-	-

...

ANNEXE (suite)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
Koweït	400	1 600	600	600	2 100	2 100	2 100	600
Lesotho	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	128	107	97	77	93	78	63	63
Libéria	-	-	5	5	5	5	5	5
Luxembourg	144	54	9	12	172	17	11	10
Madagascar	-	-	-	-	5	-	-	-
Malaisie	2	2	2	2	2	2	5	5
Malawi	-	-	-	-	-	-	-	-
Maldives	-	-	-	-	-	-	2	1
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	-	-	-	-	1	-	1	-
Maroc	57	45	57	-	57	59	59	42
Maurice	1	2	2	-	5	2	2	2
Mauritanie	-	-	-	-	-	1	-	-
Mexique	-	-	-	-	-	5	5	5
Monaco	0,2	0,2	0,2	1	1	1	1	1
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	-	-	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigéria	6	-	-	21	20	-	-	-
Norvège	1 843	1 980	2 625	2 990	3 350	3 920	4 666	3 954
Nouvelle-Zélande	144	124	97	127	123	116	97	101
Oman	25	25	25	25	25	25	35	25
Ouganda	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	21	21	21	21	21	21	19	21
Panama	-	-	-	-	1	1	1	1
Papouasie- Nouvelle-Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-

.../

## ANNEXE (suite)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
Pays-Bas	1 562	1 837	2 008	2 492	2 460	2 852	2 198	2 541
Pérou	-	-	-	-	-	-	-	-
Philippines	2	2	3	3	2	5	5	6
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	2	10	10
Qatar	1 060	500	60	60	100	250	600	100
République arabe syrienne	107	102	100	110	163	170	148	163
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Corée	-	10	5	5	5	5	5	5
République démocratique allemande	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-
République dominicaine	-	-	-	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	-	-	-	-	-	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	-
République-Unie du Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	-	-	-	-	-	-	3	-

ANNEXE (suite)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 809	6 929	8 231	7 729	9 350	10 442	10 027	9 766
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Marin	-	6	-	-	1	2	4	2
Saint-Siège	5	3	3	3	3	3	3	13
Saint-Vincent-et- Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et- Principe	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	2
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	1
Sierra Leone	-	-	-	1	-	-	-	-
Singapour	2	2	2	2	2	2	2	4
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	-	6	6	-	6	6	6	6
Sri Lanka	1	1	1	1	1	1	1	1
Suède	5 562	6 072	8 092	8 809	9 932	11 235	10 177	10 883
Suisse	1 181	1 548	1 572	1 709	5 524	4 590	4 034	4 689
Suriname	-	-	-	-	-	1	1	1
Swaziland	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	-	44	27	18	18	18	17	16
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	3	3	2	2	2	5	5	2
Tunisie	7	8	8	-	16	8	10	11
Turquie	20	20	35	-	-	-	20	20

/...



## ANNEXE (suite)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	5	-	-	5	-	10	10
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	2	2
Yémen démocratique	-	-	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie	25	25	25	25	25	25	25	25
Zaire	-	-	2	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	-	-	-	-	-	-	-	-
	106 888	112 260	114 063	122 163	138 600	166 903	181 937	174 533
Contributions promises, annulées par la suite	15	1	47	176	39	28	-	-
	106 903	112 261	114 110	112 339	138 639	166 931	181 937	174 533
<b>II. Contributions d'organismes et de programmes des Nations Unies</b>								
Organisation des Nations Unies	2 813	3 760	3 812	4 127	4 614	5 330	5 586	6 249
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)	1 160	1 095	1 026	994	1 355	642	959	753
Organisation mondiale de la santé (OMS)	182	220	190	245	288	304	326	398
Programme alimentaire mondial (PAM)	-	-	391	-	-	-	-	-
	4 155	5 075	5 419	5 366	6 257	6 276	6 871	7 400

ANNEXE (suite)

Donateur	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (chiffre provisoire) a/	1982 (montant estimatif) b/
			III. <u>Contributions du Fonds de l'OPEP</u>					
					7	1 963	263	237
			IV. <u>Contributions provenant de sources non gouvernementales</u>					
	1 498	1 449	1 928	1 443	1 769	2 750	1 530	1 943
			V. <u>Recettes diverses et ajustements de change</u>					
	1 022	1 934	1 521	1 357	5 516	6 649	5 000	2 500
Total des recettes	113 578	120 719	122 978	130 505	152 189	184 560	195 601	186 613

a/ Les chiffres des recettes pour 1981 n'ont pas encore été arrêtés définitivement : ils ne sont donc que provisoires.

b/ Les chiffres des recettes pour 1982 ont été calculés sur la base des contributions annoncées et, dans le cas des gouvernements qui n'ont pas encore annoncé de contributions, sur la base du montant des contributions qu'ils ont versées en 1981.

c/ Pour 1980.

d/ Y compris une contribution de 270 000 dollars pour 1979

1er mars 1982